



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Prestations en especes

Question écrite n° 59054

#### Texte de la question

M Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de M le ministre de l'economie et des finances, a propos des rentes et pensions de la securite sociale. En effet, il apparait que ces rentes et pensions n'ont pas tout a fait suivi l'evolution des prix et des salaires et qu'elles marquent aujourd'hui un retard de 6 p 100 sur les premiers et de 13 p 100 par rapport aux seconds depuis 1983. En consequence, il lui demande que des dispositions de reajustement soient prises afin de remedier a cette situation.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre des affaires sociales et de l'integration confirme que, pour la periode 1981-1991, le pouvoir d'achat des pensions a ete preserve et a meme legerement progresse, si l'on tient compte de l'ensemble des pensions perçues par les retraites (retraites de base et retraites complementaires). Ce constat resulte non pas de la simple comparaison de valeurs d'indices a deux dates donnees (evolution en glissement) mais de la comparaison entre les valeurs annuelles moyennes successives de ces indices, valeurs representatives de la realite financiere et comptable. Sur ces bases, l'evolution constatee entre les valeurs moyennes de 1980 (base 100) et de 1991 est la suivante : **PRIX REGIME AGIRC UNIRS** (1) general (2)(2) 189,81190,09183,42196,56 (1) INSEE, indice des prix a la consommation (296 postes), serie nationale. (2) Institutions gestionnaires. Au cours de la decennie ecoulee, les gouvernements successifs sont donc parvenus a maintenir le pouvoir d'achat des retraites. L'actuel Gouvernement conserve cet objectif. En revanche l'indexation des pensions sur les salaires bruts entrainerait un relevement important des cotisations sociales a la charge des actifs, et par la-meme provoquerait une rupture de l'equilibre aujourd'hui atteint, des niveaux de vie respectifs des actifs et des retraites. Telles sont les raisons qui justifient le choix du Gouvernement, dans le contexte economique actuel, de garantir le pouvoir d'achat des retraites, et de preserver des gains moderes de pouvoir d'achat des salaires. Le Gouvernement est toutefois favorable a ce que, au-dela du strict maintien du pouvoir d'achat des pensions, lorsque la situation economique le permet, les retraites soient associes aux progres de l'economie.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Kucheida Jean-Pierre](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 59054

**Rubrique :** Securite sociale

**Ministère interrogé :** économie et finances

**Ministère attributaire :** affaires sociales et integration

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 juin 1992, page 2710